

Conseil de la documentation du 5 décembre 2013

Présents :

M. Marc SAILLARD, Président de l'UTLN

Mme	Marie-Magdeleine DAUTHIER	Personnel scientifique des bibliothèques	Bibliothèques Droit
Mme	Coralie DUNAN	Personnel scientifique des bibliothèques	Bibliothèque Campus La Garde
M.	Eric BOUTIN	Enseignant-chercheur	IUT
M.	Xavier LEROUX	Enseignant-chercheur	UFR Lettres
M.	Nicolas HUCHET	Enseignant-chercheur	UFR Sciences Ecos
M.	Fabien MAUNIER	Etudiant	
M.	Damien SPODDIG	Etudiant	
Mme	Sarah HURTER	Personnalité extérieure	Directrice SCD Nice
M.	Léo BERTIN	Invité	Bibliothèque Campus La Garde ¹
M.	Daniel EYMARD	Conservateur Général	Directeur SCBU Toulon ²

Excusés :

Mme Christine LEROUX, Enseignant-chercheur (UFR Sciences et Techniques)

Mme Mélina DOUCHY-LOUDOT, Enseignant-chercheur (UFR Droit)

Le quorum étant atteint, le conseil est ouvert à 10 h 10.

I. Approbation du compte-rendu du conseil de la documentation du 4/12/12

M. Saillard demande s'il y a des questions. En l'absence de remarques le compte-rendu est mis au vote. Ce dernier est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

II. Rapport d'activités 2012

M. Eymard présente et commente le rapport d'activités 2012 du SCBU. Il s'agit de la première année du contrat 2012-2017 et de passage à l'autonomie de l'université de Toulon

¹ Rédacteur, non votant.

² Membre de droit, non votant.

L'essentiel du rapport apparaît dans le tableau de bord :

_ Changements permanents des techniques documentaires grâce à l'innovation.

_ Réduction importante de budget par rapport aux années précédentes.

_ Changement de stratégie, suite au constat que les ressources de la BU sont riches mais chères et doivent être mieux promues auprès des usagers.

_ Le contrat était ambitieux car marqué par la volonté de développer la documentation électronique en maintenant les abonnements recherche et les ouvrages pédagogiques. Etant donné la baisse importante de budget, le SCBU a dû s'adapter. Les abonnements imprimés sont en baisse alors que les achats d'ouvrages sont en moindre diminution grâce à un abondement de près de 100 000 euros.

Ce sont les dépenses non-documentaires qui sont le plus en baisse, puisqu'il n'y a eu aucun investissement ni aucun équipement informatique.

M. SAILLARD précise qu'il existe un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et que la politique d'équipement informatique de l'université tend à être mutualisée. Désormais l'approche est de prévoir les investissements sur plusieurs années, avec la Direction Administrative et Financière dans le cadre du budget.

M. EYMARD indique que dans le cadre du PPI, plusieurs projets avaient été présentés - notamment l'installation de prises pour les portables en Droit - mais aucun retenu. Mme DUNAN souligne que ce problème est d'autant plus important que la politique documentaire du SCBU étant tournée vers la documentation électronique, le non-équipement du Droit pose problème.

Mme DAUTHIER ajoute que le problème de se faire entendre par le CEVU n'est pas nouveau et illustré par les stores de la salle de travail qui avaient été enlevés afin de faire des économies d'entretien mais qui gênent les lecteurs et abîment les collections.

Mme DUNAN demande si les mises à jour du parc informatique doivent passer par un PPI.

Mr EYMARD répond que les achats informatiques sont centralisés à la DSI mais seulement pour les postes pédagogiques.

MR SAILLARD souligne que désormais l'élaboration du budget est rigoureuse et sincère.

L'utilisation vertueuse des crédits de l'université a conduit à revoir à la baisse ceux du SCBU.

_ Les prêts d'ouvrages sont en baisse depuis quelques années mais en rebond en 2012, tout comme la fréquentation. Le nombre d'inscrits est en hausse alors que le nombre d'inscrits à l'université a diminué en 2012.

Mr LEROUX demande comment la fréquentation est évaluée.

M. EYMARD explique que les portiques antivols font compteur et précise que cette fréquentation est un des critères du Plan Annuel de Performances.

M. SAILLARD explique que le Plan Annuel de Performance est basé sur 28 indicateurs dont 2 pour les bibliothèques (avec la formation à la méthodologie documentaire).

_ Le ratio prêt/entrées est d'1 pour 10. Il apparaît donc que les étudiants viennent en majorité pour autre chose qu'emprunter des imprimés.

_ Problématique des horaires d'ouverture :

La cible des BU s'est faite en terme d'heures d'ouverture annuelles et non hebdomadaire ; il y a eu moins de jours de fermeture en 2012 : ouverture à Pâques et quatre jours supplémentaires l'été.

Mme DUNAN dit que les enquêtes auprès des étudiants à ce sujet ne révèlent pas de demande significative de leur part.

Mme DAUTHIER ajoute que seuls les thésards auraient besoin de la BU pendant l'été mais sont très peu.

Mr SAILLARD répond que certains services ont vu étendre leur durée d'ouverture. Voté en CTEP le calendrier est adapté en fonction des spécificités des services pour répondre aux besoins, d'où les ouvertures partielles qu'il serait possible de demander mais cela nécessite de l'organisation.

Mr EYMARD souligne qu'une extension de quelques jours avait été envisagée à Noël en accord avec le personnel mais qu'elle aurait nécessité la permanence des services supports.

Mme HURTER indique que la problématique est la même à Nice. Il est nécessaire que la BU ne vive pas seule dans l'Université. Ils ont ouvert une BU le dimanche car cela répond à une vraie demande. Il faut un lien avec les collectivités.

_ Ressources numériques :

On constate une hausse continue des consultations, surtout des bases de données essentiellement dues au Droit ces dernières années.

_ Accès : Mr SAILLARD demande si des tablettes seraient utiles.

Mme DUNAN répond que cela est envisagé, en prêt à l'intérieur des murs de la BU.

Mr EYMARD ajoute que cela est prévu dans le contrat mais pour le moment en test, faute de budget.

Mme DAUTHIER souligne que les postes informatiques du Droit sont très utilisés, les abonnements papiers étant supprimés au profit d'abonnements en ligne.

Mr MAUNIER ajoute que les tablettes sont bien adaptées au Droit et que déjà les étudiants de 1^{ère} année sont majoritairement équipés de tablettes.

Mme DUNAN précise que cela nécessite un investissement important ainsi que beaucoup de maintenance alors qu'il y a déjà d'importants délais de dépannage (surtout en Droit) ce qui parfois ne laisse que 60 % des postes en fonctionnement.

_ Le SIGB date de 15 ans mais fonctionne encore. Il y a un projet national de l'ABES mais pas avant plusieurs années, sinon un rapprochement avec le SIGB de Nice serait possible. Ce sujet nécessite d'attendre mais est important. Il permettra des économies (de 200 000 euros) mais nécessitera de se déterminer entre une politique de site ou nationale.

Mme HURTER dit que la mutualisation de site permettra une plus grande économie.

_ Promotion des ressources et accès : Réel succès des formations à la méthodologie grâce à un personnel dynamique ; elle s'intègre dans les filières. C'est le 2^e indicateur du PAP, dont l'objectif est à 20 % des étudiants alors que le taux atteint est de 24 %. L'objectif est donc fixé à 24 % pour les années suivantes.

Mme DAUTHIER dit que pour Toulon cela dépendra de la mise à disposition de salles dans le bâtiment neuf car c'est le point d'achoppement.

Monsieur EYMARD ajoute que la formation continue des personnels à l'URFIST de Nice et au CRFCB de Marseille contribue à ce succès.

_ Réseaux sociaux : La BU de Droit est précurseur sur le sujet, leur 1^{ère} page Facebook a été créée en 2005.

Mme DAUTHIER ajoute que cela permet de joindre les étudiants où ils sont, pour leur communiquer des informations mais aussi avoir leurs retours.

_ Productions de l'USTV : Le portail Hal Toulon sera réalisé fin 2014

_ Action culturelle : hausse régulière depuis 2009.

_ Confort : les BU sont de plus en plus appréciées comme lieux de travail et de tranquillité. Mme HURTER ajoute que les BU sont les seuls lieux collectifs ouverts à l'université.

_ Promotion vis-à-vis des tutelles : La mise en valeur du travail du SCBU nécessite de communiquer nos résultats à notre hiérarchie et d'accroître notre visibilité. Elle se fait aussi en externe via les associations et la participation à des événements (ex : l'IFLA).

_ Conclusion : On constate une adaptation continue du SCBU, grâce aux personnels, mais une hausse du temps de travail consacré à l'administratif au détriment du travail de bibliothèque. Mr BOUTIN demande ce qu'il en est des statistiques de consultation de la documentation électronique. Mme DUNAN répond que les données des fournisseurs sont imparfaites et qu'en local dans nos demandes à la DSI, la priorité est donnée au maintien des accès et à la mise en conformité avec les licences (pb des lecteurs autorisés) toujours pas résolue. Mr EYMARD ajoute que le projet de l'URFIST à ce sujet a été abandonné mais que l'on peut avoir des chiffres précis au moins pour le prêt d'ouvrages.

Devant l'absence de questions supplémentaires Mr SAILLARD met au vote le rapport qui est approuvé à l'unanimité.

III. Budget 2014 :

_ Le budget 2014 est dans la continuité de celui de l'année précédente car basé sur le socle 2013 : 566 200 euros (+ 1 500 euros du fait des inscriptions). Le budget du futur pôle en centre ville est inclus dans celui de la Garde pour 2014.

_ Les abonnements sont la dépense la plus importante : 260 000 euros de documentation électronique. Pour Mme DUNAN il faudrait 268 000 euros pour cette dernière d'autant qu'il y a incertitude sur le prix de la licence ScienceDirect. Les abonnements électroniques comprennent cette année le Pôle Orientation.

_ Le budget des abonnements papiers est en baisse de 20 000 euros. Celui des ouvrages est maintenu mais s'avère insuffisant, ainsi certaines demandes de professeurs doivent être refusées.

Mme DAUTHIER dit que le budget des ouvrages de Droit est insuffisant pour assurer un renouvellement correct ; avec la loi sur le mariage pour tous, il faut racheter tous les ouvrages de Droit civil pour les 1^{ère} et 2^e années.

Mme DUNAN ajoute que cela tient grâce à une politique d'exemplaires en deçà des besoins des lecteurs.

Mr HUCHET tient à souligner l'importance des doublons du fait des deux futurs pôles, d'autant que de nombreux étudiants travaillent sur des ouvrages à la BU sans les emprunter. Mme DUNAN répond qu'ils ont été évalués à 12 000 euros mais qu'il n'y a pas de budget prévu.

Mme HURTER évoque la solution des navettes entre bibliothèques pour essayer de palier à ce problème.

Mme DUNAN répond que les livres numériques avec un paiement au forfait pourraient être la solution mais les lecteurs y sont peu favorables.

Mme HURTER acquiesce en disant que cela est une nécessité budgétaire.

Le débat s'engage au sujet de Cairn et son éventuelle mutualisation car cette base concerne la Recherche et la Pédagogie. Son coût serait de 20 à 25 000 euros.

Mr SAILLARD demande que le budget prévisionnel 2014 soit comparé avec le précédent après la DBM 2 de 2013, plus représentatif de l'activité réelle.

Mr LEROUX constate que le Prêt Entre Bibliothèques est passé de 7 500 à 4 000 euros de budget et demande comment il est payé.

Mr EYMARD répond que les laboratoires et étudiants payent mais que ce service a un coût pour le SCBU. La baisse de ce budget est induite par des économies nécessaires.

Le budget 2014 est voté à l'unanimité moins 3 abstentions.

IV. Nouvelle bibliothèque et organigramme 2014 :

_ Mr EYMARD présente le nouvel organigramme en 3 parties : les 2 pôles La Garde (Centrale + Seatech) et Toulon (Droit + Draguignan + Nouveau bâtiment) et les services transversaux.

Les changements sont nombreux : mutualisation du PEB et des périodiques ; évolution des fonctions de MM. DAUTHIER et C. DUNAN qui deviennent directrices adjointes du SCBU ; un nouveau poste de magasinier est créé pour le futur pôle, un BAS prendra la tête de la bibliothèque de Seatech au lieu d'un conservateur actuellement. Mme MAURER dirigera la nouvelle bibliothèque Eco-Gestion-Média.

_ Mr LEROUX demande qui sera le catégorie A chargé de l'édition électronique à la place de Mme MAURER car des engagements ont été pris qui ne pourront pas être réalisés par le personnel de Babel.

Mr EYMARD répond que la BAS qui s'occupe de l'économie n'ayant pas ce profil, il y aura un recrutement statutaire d'un bibliothécaire qui pourrait faire à la fois la documentation et l'édition électroniques mais en étant surchargé.

Mr LEROUX demande s'il est possible d'avoir un emploi au sujet de ces besoins particuliers avec notamment la mise à jour des sites des laboratoires.

Mme HURTER ajoute que Revues.org peut être prestataire pour ce type de réalisations mais n'en connaît pas le prix. Elle souligne la nécessité de l'auto-archivage par un professionnel du domaine pour les métadonnées.

Mme DUNAN tient à faire part de son inquiétude sur le poste de chargé de la documentation électronique qui nécessite un conservateur.

_ Mr EYMARD indique que le regroupement par pôle implique des mutualisations, notamment pour les rotations des samedis.

Mme DUNAN est d'accord sur le principe mais en fonction de l'application.

Mme DAUTHIER ajoute que cela sera possible si les équipes sont complètes car les permanences de service public sont déjà en flux tendu.

Mr SAILLARD demande de repousser le vote de l'organigramme afin qu'il soit rendu anonyme.

V. Régime de prêt

Le nouveau régime de prêt a pour but de régler les cas particuliers et d'être plus lisible en fonction du statut de l'emprunteur. Les prêts des chercheurs et BIATOSS passent de 90 à 28 jours car cela bloque les ouvrages les plus demandés or dans la pratique les enseignants chercheurs se voient accorder des droits à des prolongations systématiques.

Mr LEROUX ajoute que les professeurs ne devraient pas emprunter les manuels mais les avoir.

Mr HUCHET ajoute que cela augmentera le taux de rotation des ouvrages.

Le nouveau régime de prêt est voté à l'unanimité.

VI.P.E.B. :

Proposition de nouvelle tarification du PEB pour le relancer car il est en baisse historique. D'autant que c'est un palliatif pour les collections absentes de nos rayons.

La discussion s'engage au sujet du financement par les laboratoires des PEB de leurs doctorants. Le risque est que les doctorants prétendent ne pas y avoir droit afin d'utiliser ce service gratuitement pour leur laboratoire mais aussi que cela fasse un « appel d'air ».

La nouvelle tarification est votée à l'unanimité.

VII. Questions diverses :

_ Mme DAUTHIER demande pourquoi alors que les budgets sont mutualisés, comme celui de l'informatique par exemple, ce n'est pas le cas des crédits documentaires puisque 15 % de la documentation est dépensée hors du SCBU ?

Mr SAILLARD demande comment y parvenir puisque la surveillance des budgets des UFR semble irréaliste.

Mme DUNAN ajoute que cette mutualisation permettrait d'offrir une meilleure offre documentaire et de la valoriser.

Mr SAILLARD répond que le dialogue avec les composantes est nécessaire car actuellement on ne sait pas mutualiser la documentation.

_ Mme DAUTHIER constate que dans le tableau des indemnités du futur CTEP des efforts ont été faits vers une harmonisation de toutes les catégories de l'université. Cependant, les catégories B appartenant aux UFR sont toujours au-dessus d'un personnel de catégorie B de bibliothèque, pourquoi ?

Mr SAILLARD répond que cela dépend du statut du personnel et que l'objectif est de réduire les écarts existants entre catégories et que si cela n'est pas le cas c'est un problème.

Mme DUNAN ajoute qu'il y a toujours 70 euros d'écart pour les catégories B au minimum.

Mr SAILLARD constate que bien que l'indemnité des catégories B soit passée de 164 à 220 il y a bien toujours 70 euros de différence. Il va se pencher sur la question.

L'ordre du jour est épuisé à 12 h 40.